

› ILLUSTRATIONS DE MONUMENTS HISTORIQUES DONT LE CADRE EST FERMÉ

■ 29 / ÉGLISE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE / MARIGNY / 14,1 KM DE LA ZIP



PHOTO 14 : ÉGLISE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE



PHOTO 16 : LES VUES EN DIRECTION DU SITE D'IMPLANTATION SONT FERMÉES PAR LA TRAME BÂTIE ET LA VÉGÉTATION

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ 38 / ÉGLISE NOTRE-DAME / LES ALLEUDS / 13 KM DE LA ZIP



PHOTO 15 : FAÇADE DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME



PHOTO 17 : VUE FILTRÉE EN DIRECTION DE LA ZIP. LA DISTANCE D'IMPLANTATION DU MONUMENT HISTORIQUE VIS-À-VIS DE LA ZONE D'ÉTUDE EMPÊCHE TOUTE VUE DE LA ZIP

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ COVISIBILITÉ

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Dans l'aire éloignée, aucun monument historique ne présente de risque de covisibilité avec le projet éolien.

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

3.1.2. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

N°	DÉPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	DISTANCE DE LA ZPP (en km)	CRITÈRE PAYSAGER	SENSIBILITÉ VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ COINVISIBILITÉ
LAIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
29	79	Marigny	Eglise Saint-Jean l'Évangéliste	Partiellement Classé-Inscrit	14,1	Implanté en centre-bourg de Marigny	Nulle	Nulle
30	79	Fors	Eglise Notre-Dame	Partiellement inscrit	14,9	Implanté dans le centre-bourg de Fors	Nulle	Nulle
31	79	Prahecq	Eglise Saint-Maixent	Classé	13,0	Implanté en centre-bourg de Prahecq	Nulle	Nulle
32	79	Prahecq	Croix de cimetière	Classé	13,0	Implanté dans le cimetière en centre-bourg de Prahecq	Nulle	Nulle
33	79	Aiffres	Croix de cimetière	Classé	18,5	Implanté dans un cimetière en périphérie du village d'Aiffres	Nulle	Nulle
34	79	Vouillé	Eglise Notre-Dame	Inscrit	19,2	Implanté en centre-ville de Vouillé	Nulle	Nulle
35	79	Aigonnay	Logis du Breuil Malicorne	Inscrit	18,8	Implanté sur une plaine bocagère entre boisements et parcelles agricoles	Nulle	Nulle
36	79	Celles-sur-Belle	Trois Menhirs	Classé	10,7	Implanté sur une plaine de champs ouverts	Nulle	Nulle
37	79	Beaussais-Vitré	Temple protestant	Partiellement Classé	13,5	Implanté en périphérie du village de Beaussais-Vitré	Nulle	Nulle
38	79	Alleuds	Eglise Notre-Dame	Inscrit	13,0	Implanté au milieu de parcelles agricoles et sur l'extrémité du village d'Alleuds	Nulle	Nulle
39	79	Melleran	Eglise	Classé	13,5	Implanté en centre-bourg de Melleran	Nulle	Nulle
40	79	Pioussay	Château de Jouhé	Partiellement Classé	18,4	Implanté en périphérie de hameau à proximité de boisements	Nulle	Nulle
41	79	Pioussay	Eglise Saint-Martin	Inscrit	17,4	Implanté en centre-bourg de Pioussay	Nulle	Nulle
42	79	Bouin	Eglise	Partiellement inscrit	14,2	Implanté en centre-bourg de Bouin	Nulle	Nulle
43	16	Theil-Rabier	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	19,8	Implanté en centre-bourg de Theil-Rabier	Nulle	Nulle
44	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Substructions gallo romaines	Classé	20,4	Implanté en périphérie d'Embourie	Nulle	Nulle
45	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Eglise Saint-Genis d'Embourie	Partiellement inscrit	20,5	Implanté en centre-bourg d'Embourie	Nulle	Nulle
46	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Château de Saveille	Partiellement inscrit	17,7	Implanté en périphérie du hameau de Saveille	Nulle	Nulle
47	17	Contré	Eglise Saint-Bernard	Classé	16,6	Implanté en centre-bourg de Contré	Nulle	Nulle
48	17	Saint-Mandé-sur-Brédoire	Eglise Saint-Brice	Classé	16,0	Implanté en centre-bourg de Mandé-sur-Brédoire le long de la D129	Nulle	Nulle
49	17	Aulnay	Eglise Notre-Dame de Salles-les-Aulnay	Classé	17,0	Implanté en centre bourg d'Aulnay	Nulle	Nulle
50	17	Aulnay	Château	Inscrit	17,9	Implanté en centre-bourg d'Aulnay	Nulle	Nulle
51	17	Aulnay	Eglise Saint-Pierre	Classé	17,9	Implanté en périphérie d'Aulnay	Nulle	Nulle
52	17	Aulnay	Croix hosannière	Inscrit	17,9	Implanté en périphérie d'Aulnay	Nulle	Nulle
53	17	Dampierre-sur-Boutonne	Eglise Saint-Pierre	Classé	17,4	Implanté en centre-bourg de Dampierre-sur-Boutonne	Nulle	Nulle
54	17	Dampierre-sur-Boutonne	Château	Inscrit	17,5	Implanté en périphérie du village de Dampierre-sur-Boutonne dans le bas d'un vallon	Nulle	Nulle
55	17	Saint-Séverin-sur-Boutonne	Camp Romain (restes)	Inscrit	16,7	Implanté dans le méandre de la vallée de la Boutonne à proximité de Saint-Séverin-sur-Boutonne	Nulle	Nulle

FIGURE 23 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LAIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

3.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ont pour objectif de protéger le patrimoine paysager et urbain afin de mettre en valeur des quartiers ou ensembles urbains pour des motifs esthétiques ou historiques. Elles ont été créées par la loi du 7 janvier 1983 (étendue par la loi paysage du 8 janvier 1993). Le 12 juillet 2010, suite à la loi Grenelle 2, les ZPPAUP deviennent des AVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

Un secteur sauvegardé est une zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non.

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, du code du patrimoine, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés deviennent des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'aire d'étude éloignée ne compte aucun SPR.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

FIGURE 24 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Site inscrit

Site classé

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.2

Cimetière d'Aiffres

Le chêne vert

Ancien cimetière près de l'église

44



3.3. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 (articles L. 341-1 à 341-15, intégrés au code de l'environnement) pour des territoires présentant, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les monuments historiques, il existe deux cas de figure : le classement et l'inscription.

Le détail des sites présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-dessous dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du site, la commune et le niveau de protection,
- > la distance minimale entre le site et la ZIP,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Le territoire d'étude abrite 5 sites protégés, dont 3 sont situés dans l'aire d'étude éloignée. Parmi ces derniers, aucun ne présente une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet éolien, toutefois ceux situés en zone de visibilité théorique du projet sont présentés dans les pages qui suivent, avec notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec une flèche indiquant la direction du projet éolien,
- > une couleur indiquant s'il s'agit d'un site classé (rouge) ou inscrit (bleu),
- > des photographies issues de la campagne de terrain.

COMMUNE	NOM	PROTECTION	SURFACE (ha)	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	VISIBILITÉ PRESSENTIE DE LA ZIP
ARE D'ETUDE ELOIGNEE							
Aiffres	Cimetière	Inscrit	0,5	16,3	Implanté en périphérie d'Aiffres	En ZVI	ZIP masquée par la végétation
Péré en Forêt	Le Chêne vert	Classé	0,2	11,5	Site implanté en centre-bourg de Péré-en-Forêt	En ZVI	ZIP masquée par la végétation et la trame bâtie
Aulnay	Ancien cimetière près de l'église	Classé	0,9	20,1	Site implanté en périphérie d'Aulnay	Hors ZVI	ZIP masquée par la trame bâtie

FIGURE 25 : LISTE DES SITES PROTÉGÉS DANS L'ARE D'ETUDE ELOIGNEE

■ CIMETIÈRE D'AIFFRES



FIGURE 26 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ SUR FOND BD ORTHO

Distance par rapport à la ZIP : 16, km

Degré d'ouverture sur le paysage : Le cimetière d'Aiffres est situé en périphérie de la ville sur le haut du coteau de la Guirande. Bien que situé sur l'un des point haut de la ville, la densité de la végétation masque toute vue sur la ZIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



PHOTO 18 : CIMETIÈRE D'AIFFRES ET SON ÉGLISE



PHOTO 19 : VUE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LE CIMETIÈRE D'AIFFRES

■ LE CHÊNE VERT



FIGURE 27 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ SUR FOND BD ORTHO

Distance par rapport à la ZIP : 11,5 km
Degré d'ouverture sur le paysage : Le site du chêne vert est situé dans le centre du hameau de Péré-en-Forêt. Les vues en direction de la ZIP sont masquées par la frange bâtie et la végétation privative.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



PHOTO 20 : SITE DU CHÊNE VERT



PHOTO 21 : VUE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LE SITE DU CHÊNE VERT

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PROTÉGÉS

COMMUNE	NOM	PROTECTION	SURFACE (ha)	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	CADRE PAYSAGER	SENSIBILITÉS VIS-À-VIS DU SITE D'ÉTUDE
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
Aiffres	Cimetière	Inscrit	0,5	16,3	Implanté en périphérie d'Aiffres	Nulle
Péré en Forêt	Le Chêne vert	Classé	0,2	11,5	Site implanté en centre-bourg de Péré-en-Forêt	Nulle
Aulnay	Ancien cimetière près de l'église	Classé	0,9	20,1	Site implanté en périphérie d'Aulnay	Nulle

FIGURE 28 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

FIGURE 29 : CARTE DES SITES UNESCO

PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

★ Site UNESCO

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

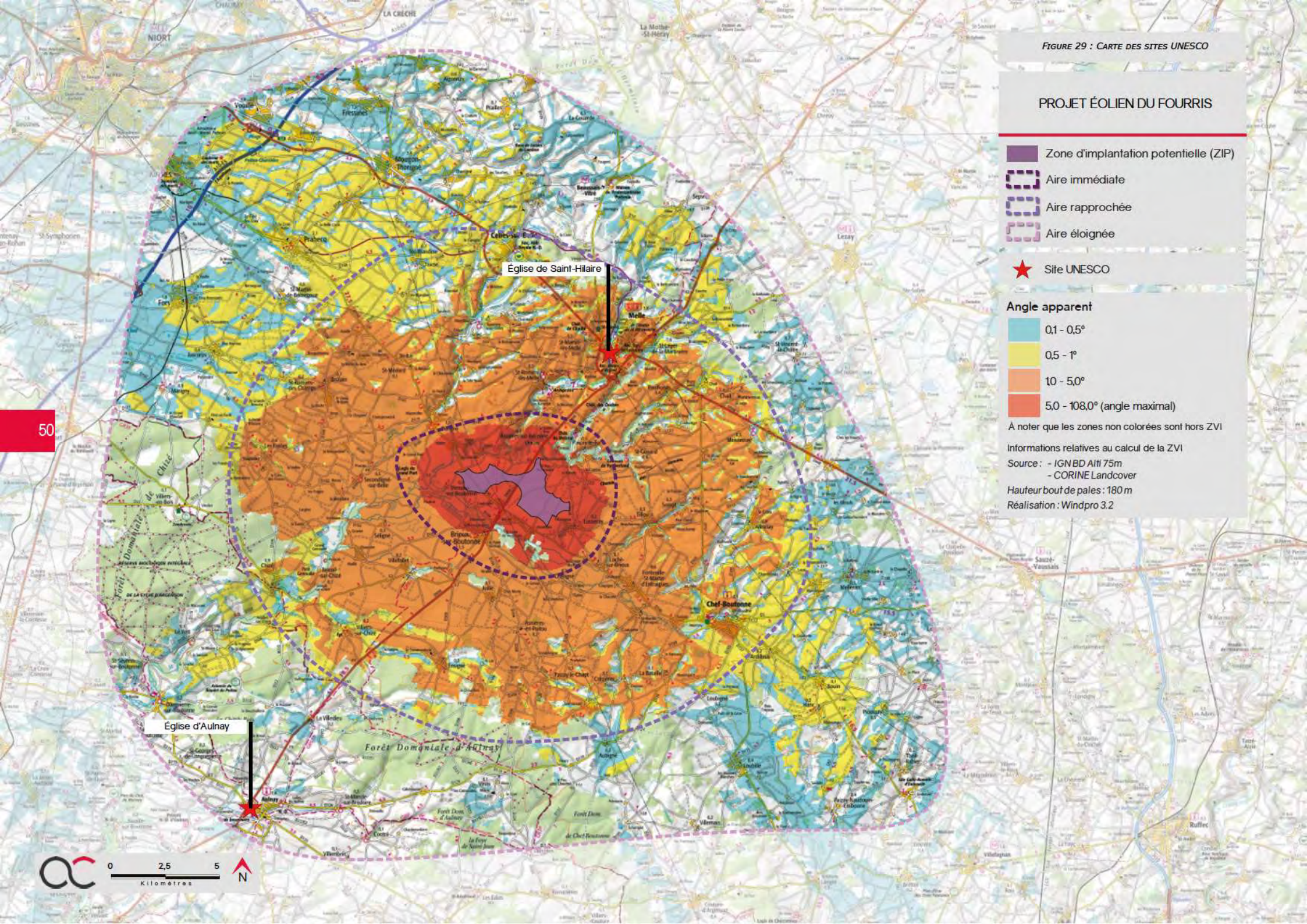
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180 m

Réalisation : Windpro 3.2



50



3.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

Deux sites inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial sont présents au sein du périmètre d'étude et l'un d'entre eux se situe dans l'aire éloignée, l'église Saint-Pierre d'Aulnay :

■ ÉGLISE SAINT-PIERRE D'AULNAY



FIGURE 30 : LOCALISATION DU SITE UNESCO SUR FOND ORTHO



PHOTO 22 : VUE FERMÉE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LES ABORDS DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE D'AULNAY



PHOTO 23 : ÉGLISE DE SAINT-PIERRE D'AULNAY (© AGENCE COÛASNON)

Distance par rapport à la ZIP : 18,8 km

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église Saint-Pierre de la ville d'Aulnay est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle fait partie des étapes du sentier de Saint-Jacques de Compostelle. Elle se situe en périphérie ouest de la ville, au nord-ouest de la ZIP. L'éloignement du site du projet d'implantation éolien ainsi que la trame bâtie ne permettent pas de vue sur la ZIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



PHOTO 24 : ÉGLISE DE SAINT-PIERRE D'AULNAY



PHOTO 25 : CIMETIÈRE AU PIED DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE D'AULNAY

3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

Sur les 27 monuments historiques situés dans l'aire d'étude éloignée, aucun ne présente de sensibilité particulière au regard de la zone d'implantation potentielle.

Aucun SPR n'est présent dans l'aire d'étude éloignée.

Sur les 3 sites identifiés dans l'aire d'étude éloignée, aucun ne présente de sensibilité vis-à-vis du projet.

Sur les deux sites UNESCO présents dans les aires d'étude du projet, un se situe dans l'aire d'étude éloignée : l'église Saint-Pierre à Aulnay. Cependant, cette église ne présente aucune visibilité sur la ZIP. Cela est dû principalement à la trame bâtie de la ville d'Aulnay et à l'éloignement du site potentiel de projet.

Le patrimoine bâti, paysager et culturel de l'aire éloignée est relativement peu sensible au regard de la ZIP. En effet, les édifices ou sites protégés sont souvent implantés dans les replis du relief et/ou s'insèrent dans une trame bâtie dense qui occulte alors les vues en direction de la ZIP.

4 . SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

L'aire éloignée est relativement peu sensible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cela s'explique par les ondulations du relief liés à la vallée de la Boutonne et de ses affluents au sud ainsi que les vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents au nord, associées à la présence d'un maillage bocager ponctuant le territoire et de grands boisements.




La ZIP s'inscrit dans un paysage déjà empreint du motif éolien facilitant ainsi son intégration paysagère. Une vigilance est toutefois requise au regard des risques d'effets cumulés et d'intervisibilités avec les parcs éoliens de Tourette 1 et 2 et de Lusseray-Paizay-le-Tort situés à proximité immédiate de la ZIP.

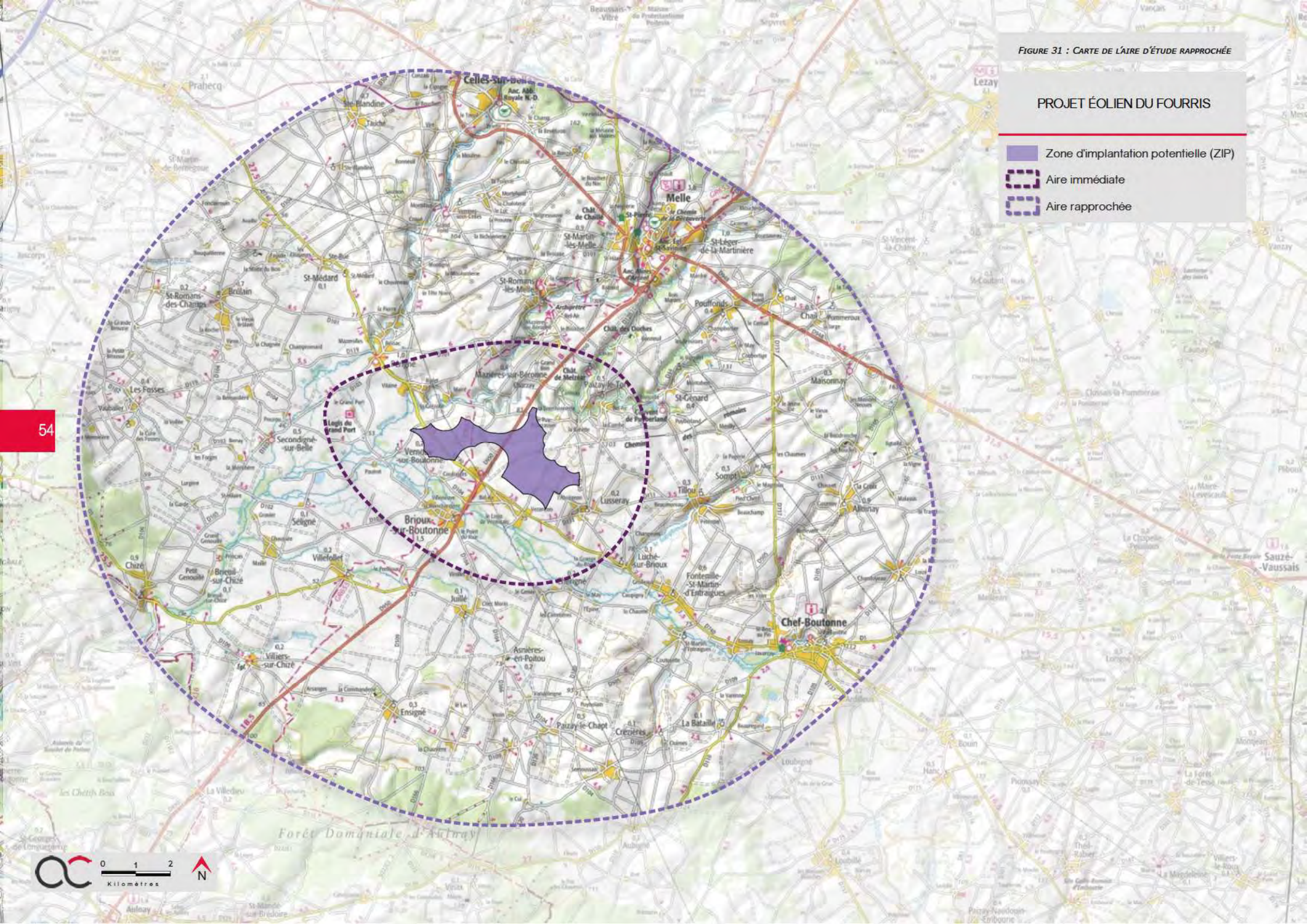
PHOTO 26 : VUE DEPUIS LE VILLAGE DE MARIGNY EN DIRECTION DE LA ZIP



FIGURE 31 : CARTE DE LAÏRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée



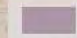
D . ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE


PHOTO 27 : DEPUIS LA RD948 À PROXIMITÉ DE CHAIGNEPAIN




FIGURE 32 : CARTE DU RELIEF

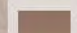
PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

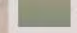
 Zone d'implantation potentielle (ZIP)


 Aire immédiate

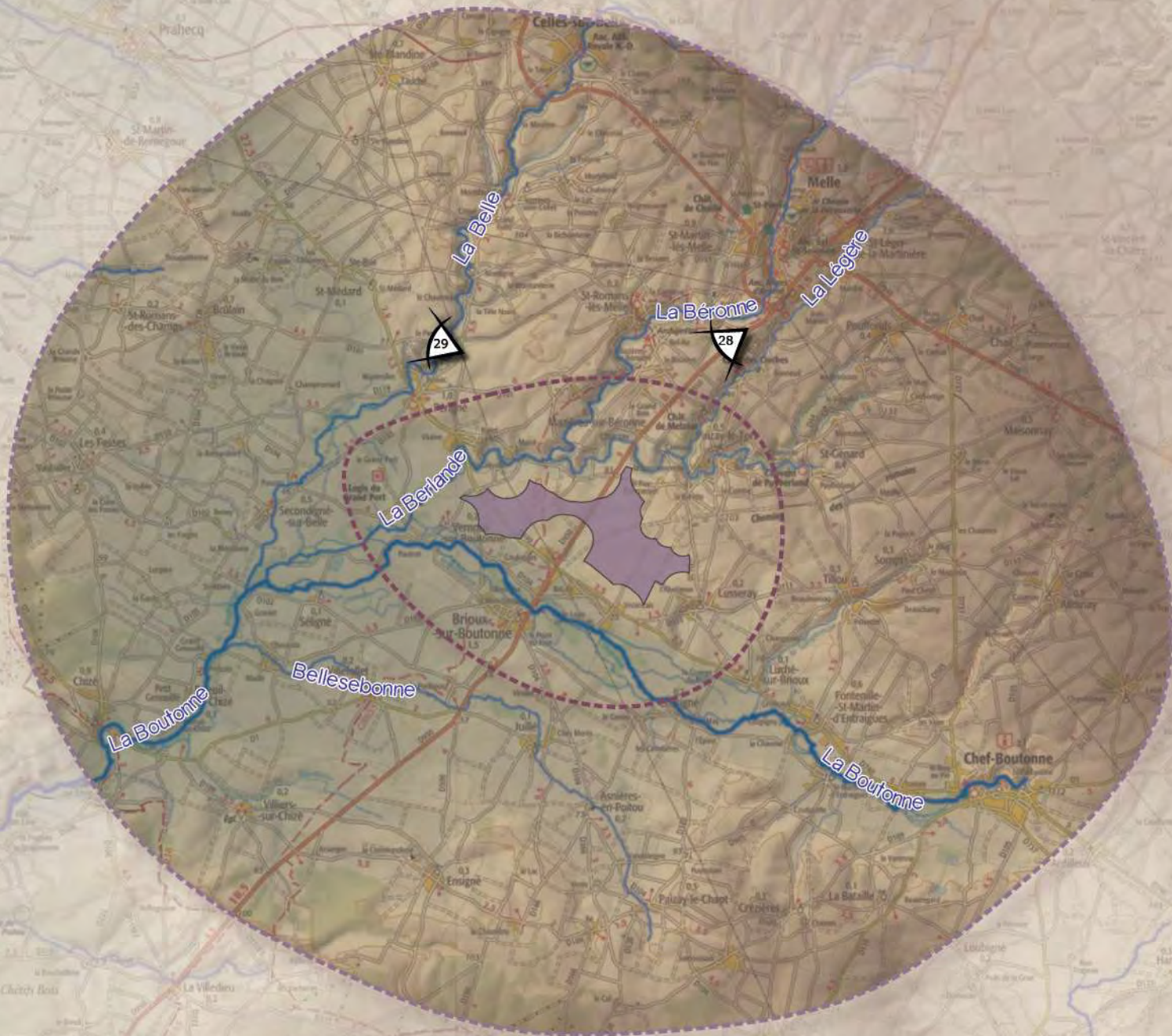
 Aire rapprochée

Altitude

 170 m

 70 m

 Cours d'eau



1 . CONTEXTE PAYSAGER

Afin d'affiner la compréhension du paysage de l'aire d'étude et notamment la typologie des perceptions au sein du périmètre de l'aire rapprochée, l'analyse se décline suivant trois catégories : (1) Relief et Hydrographie, (2) Axes de communication et (3) Habitat. La mise en commun de l'évaluation de la sensibilité paysagère de chaque typologie d'enjeu permettra de caractériser la sensibilité générale du contexte paysager.

1.1. LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief se découpe en deux parties bien distinctes : au sud-ouest la vallée de la Boutonne dessinant un axe alluvial ample et peu profond et au nord-est un plateau cultivé légèrement ondulé par les vallons, principaux, de la Belle et la Béronne, affluents de la Boutonne.

Le relief présente de faibles amplitudes altimétriques (environ 130m) entre les points bas de la vallée de la Boutonne et les points hauts des plateaux. Ainsi, les paysages de plateau contrastent peu avec ceux de la vallée alluviale de la Boutonne. Toutefois, une végétation plus importante est visible du cours d'eau.

La carte ci-contre met en évidence un important réseau hydrographique constitué de la Boutonne, formant un axe nord-ouest/sud-est, et de ses affluents. Ils sont majoritairement orientés selon un axe sud-ouest/nord-est et entaillent, plus ou moins profondément, le sous-sol.

L'aire d'étude rapprochée est couverte par les unités paysagères de la plaine de Niort, de la Vallée de la Boutonne et de ses affluents et de la plaine bocagère de Niort et des Terres rouges dont les caractéristiques paysagères vont conditionner la profondeur des vues. Cette dernière variera énormément selon le positionnement de l'observateur (en fond de vallée, sur les plateaux ondulés, sur les hauteurs des versants...).

Il s'agit d'un paysage sensible à la lecture du relief. Le projet devra ainsi respecter le rapport d'échelle des éléments du paysage par un choix judicieux des modèles et le positionnement des machines.



PHOTO 28 : VALLÉE DE LA BELLE À PROXIMITÉ DE MONTIGNÉ



PHOTO 29 : DEPUIS LA RD 301 EN DIRECTION DE LA ZIP, LES LÉGÈRES ONDULATIONS DU PLATEAU SE DESSINENT EN ARRIÈRE-PLAN

FIGURE 33 : CARTE DES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

PROJET ÉOLIEN DU FOURRIS

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Axe de communication

Liaison principale

Liaison locale

Chemin de Grande Randonnée

Voie verte

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

10 - 50°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

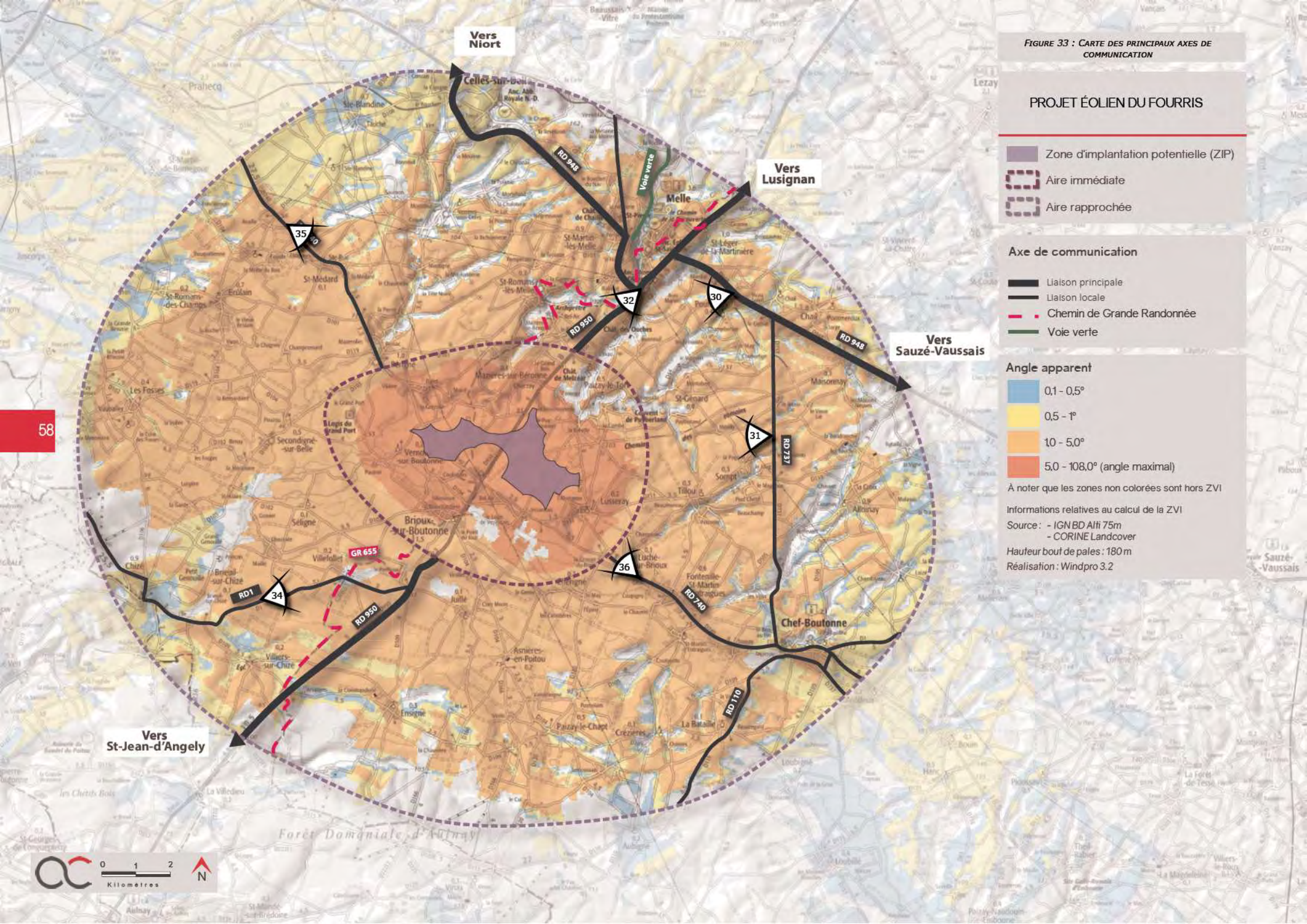
Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGN BD Alti 75m

- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 180m

Réalisation : Windpro 3.2



1.2. LES PRINCIPAUX AXES DE COMMUNICATION

Le périmètre de l'aire d'étude rapprochée englobe une grande diversité d'axes de circulation : des routes principales et secondaires, comme des voies vertes ou chemin de Grande Randonnée, c'est un réseau varié qui se déploie sur le territoire.

De manière générale, les axes routiers, dont le tracé est souvent rectiligne et ondulé, offrent une alternance entre vues ouvertes (éventuellement tronquées), depuis le plateau agricole bocager ou la plaine de champs ouverts, et perceptions courtes, dans les vallées encaissées. Dans un contexte paysager de bocage, les axes routiers sont régulièrement bordés de haies vives avec des arbres de haut jet qui filtrent ou ferment les vues vers la ZIP.

Depuis les axes routiers majeurs de l'aire d'étude rapprochée, les perceptions visuelles vers la ZIP sont le plus souvent latérales, atténuant, avec la vitesse de déplacement, la prégnance visuelle pressentie du projet éolien.

Suite à l'analyse de la perception depuis les principaux axes routiers de l'aire d'étude. Des niveaux de sensibilité ont été déterminés par séquence routière en fonction du degré d'ouverture vers le projet (présence de filtre entre les habitations et le projet), de l'orientation de la route par rapport au projet (vue dans l'axe ou vue latérale), de l'éloignement par rapport au site d'implantation et de la modification potentielle du paysage existant. Une carte en donne la synthèse après le reportage photographique ci-après.



PHOTO 30 : RD 948 À PROXIMITÉ DE POUFFONDS, L'ESPACEMENT DES ARBRES DE BORD DE ROUTE ET L'OUVERTURE DES CHAMPS REND VISIBLE LA ZIP DEPUIS LES GRANDS AXES ROUTIERS



PHOTO 32 : SENTIER DE SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE À PROXIMITÉ DE MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE, LE RELIEF EST MARQUÉ ET LA VÉGÉTATION IMPORTANTE. ; LES VUES EN DIRECTION DE LA ZIP SONT MASQUÉES



PHOTO 33 : VOIE VERTE À PROXIMITÉ DE TAUCHÉ, LE PROFIL LOCALEMENT ENCAISSÉ ET LA DENSITÉ DES HAIES BORDANT LA VOIE VERTE LIMITENT LES PERCEPTIONS VISUELLES VERS LA ZIP



PHOTO 31 : VUE DEPUIS LA RD 737 AU SUD DU HAMEAU DU JEUNE LIÉ, LA ZIP EST MASQUÉE PAR LES BOSQUETS



PHOTO 34 : DEPUIS LA RD1 EN DIRECTION DE LA ZIP, LES VUES VERS LE SITE POTENTIEL DE PROJET SONT OUVERTES MAIS TRONQUÉES PAR LES HAIES BOCAGÈRES



PHOTO 35 : DEPUIS LA RD740 EN DIRECTION DE LA ZIP, LES VUES SONT OUVERTES SUR LES CHAMPS



PHOTO 36 : VUE DEPUIS LA RD 740, LES VUES VERS LA ZIP SONT MASQUÉES PAR LA HAIE BOCAGÈRE ET LES CULTURES

